

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2020

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -
(N° 2905)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 359

présenté par
Mme Wonner et Mme Gaillot

ARTICLE 3

Compléter la première phrase de l'alinéa 6 par les mots :

« et à son consentement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à conditionner le placement en quarantaine d'un individu diagnostiqué positif au Covid à son consentement.